
**DEPARTEMENT DE LA
 HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT DE
 ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

N° 2021-11

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
 DU COMITÉ DE DIRECTION**

Séance du : 28 mai 2021

Nombre de membre du comité de direction : 19

Nombre de membre présenté ou représenté : 10

Président de séance : Monsieur ANTOINE

Secrétaire de séance : Monsieur AEBISCHER

Nombre de membres présents ou représentés des élus Annemasse Agglo : (3), Messieurs AEBISCHER, ANTOINE, LUY.

Nombre de membres présents ou représentés des élus du Genevois : (2) Messieurs DE VIRY, LECAQUE.

Nombre de membres présents ou représentés des socio professionnels : (5) Mesdames BERTAL, COUCHOURON, Messieurs MOUCHET, TANOUS, TOUTAIN.

Présent en visio-conférence sans droit de vote : (1) Monsieur DANNECKER

Membre de L'Office de Tourisme des Monts de Genève : Mme INCADELA Directrice, Mme MERCIER Responsable service ressources, M. CAVALIER

Assistant RH

Invités présents : -

OBJET : Tarifs Pass Léman France

Vu l'article L134-6 du code du tourisme,

Vu l'article 13 des statuts de l'EPIC Monts de Genève qui prévoit que le budget de l'EPIC comprend notamment en recettes le produit des recettes commerciales,

Vu la délibération 2010-10, portant création de la régie de recettes et d'avance,

Vu la délibération 2010-12 autorisant la vente pour compte de tiers,

Considérant qu'il est nécessaire pour les Monts de Genève de fixer les principaux tarifs appliqués par l'Office du Tourisme pour les produits en vente dans son espace boutique,

Considérant la vente du pass léman France pour la saison estivale,

Considérant que la grille tarifaire présentée ci-dessous,

	Tarif 2 jours	Tarif 4 jours
Pass Léman France – particuliers	8 €	14 €
Pass Léman France – partenaires	6 €* * Minimum d'achat 30 pass	-
Avantages : => des gratuités, des réductions et 10% sur les visites proposées par l'Office de Tourisme		

Au vu de cet exposé le Comité de direction,

APPROUVE à l'unanimité les tarifs de vente du Pass Léman France pour la période du 1^{er} juin au 30 septembre 2021 .

M. le Président de séance certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture d'Annecy.

Le 28 mai 2021

affiché ou notifié le 28 mai 2021

Préfecture de la Haute-Savoie
 SGCD / Pôle accueil courrier

16 JUN 2021

ARRIVEE
 2

Le président
 Monsieur P. ANTOINE

Ainsi fait et délibéré en séance,
 Pour extrait conforme.